

Question présentée par le député :

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 19 février 2015

Question écrite urgente

Informaticiens roumains payés 800 euros par mois chez Firmenich : que compte faire le Conseil d'Etat pour faire cesser dans les meilleurs délais des pratiques aussi scandaleuses et peu respectueuses des travailleurs et demandeurs d'emploi genevois ?

Dans son édition du 15 février 2015, Le Matin Dimanche révélait que « *des ingénieurs roumains travaillent pour 800 euros par mois* » « *sur le site de Meyrin de Firmenich, le numéro deux mondial du secteur des parfums et des arômes, [...], dont les ventes durant l'exercice 2013-2014 ont atteint 2,95 milliards de francs, en hausse de 2%* ».

Qu'une grande entreprise multinationale genevoise se laisse aller à des agissements d'une telle bassesse mercantile, qui plus est sur notre territoire cantonal et alors même que de nombreux Genevois recherchent un emploi, y compris dans le secteur informatique, est véritablement scandaleux.

Que cette entreprise essaye ensuite de faire croire dans le même article qu'elle ne connaît pas les conditions de rémunération desdits employés, en expliquant que « *Nous n'avons ni accès, ni connaissance de leurs conditions salariales. Celles-ci dépendent de leur employeur, Stefanini.* » est tout aussi choquant, inadmissible et peu crédible, surtout qu'il semble que la pratique soit courante.

L'impact de telles pratiques est réellement et légitimement de nature à pousser encore davantage de Suisses à voir dans la libre circulation des biens et services une concurrence déloyale à leurs propres conditions de travail et donc à renforcer les arguments en faveur du retour à un protectionnisme économique national, avec les conséquences que cela pourrait avoir sur d'autres secteurs économiques tournés vers l'exportation (et en ce sens on

peut penser que l'entreprise Firmenich, par appât du gain, se tire, à terme, une balle dans le pied).

Indépendamment de sa légalité éventuelle et même si elle s'avérait peu courante (ce qui reste à démontrer), cette pratique n'est pas tolérable à Genève et en Suisse et conforte malheureusement nombre de personnes dans l'idée que trop de patrons se comportent aujourd'hui comme des voyous.

Le Conseil d'Etat peut-il en conséquence nous expliquer ce qu'il entend faire pour que cette entreprise prenne ses responsabilités et pour que les personnes qui travaillent en son sein, directement comme salariés mais aussi comme employés de ses sous-traitants, perçoivent des salaires conformes aux salaires en vigueur en Suisse? L'article du *Matin Dimanche* évoque notamment le fait que « *Pour une position similaire, [un informaticien suisse] recevrait 3350 francs au minimum, selon le calculateur de salaire de l'Union syndicale suisse* ».

Le Conseil d'Etat peut-il également nous indiquer quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour rappeler, fermement, aux entrepreneurs et patrons genevois leurs responsabilités en matière de respect des salaires suisses et l'attention qu'ils doivent particulièrement porter à leurs sous-traitants?

De façon plus générale, le Conseil d'Etat peut-il également nous indiquer quelles mesures il entend prendre pour mieux contrôler et faire respecter les salaires chez les sous-traitants des entreprises genevoises, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas actifs dans des secteurs couverts par des conventions collectives?

Nous remercions également par avance le Conseil d'Etat de bien vouloir joindre à sa réponse toute statistique permettant de connaître le nombre de cas similaires portés à sa connaissance en 2014, ainsi que les actions entreprises pour y remédier.